

## LES LANGUES CRÉOLES DE L'OCÉAN INDIEN : PROPRIÉTÉS SPÉCIFIQUES ET PROPRIÉTÉS UNIVERSELLES

---

Jean-Philippe WATBLED  
PROFESSEUR DE LINGUISTIQUE  
LCF, UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

L'objectif de cet article est de fournir des éléments de réflexion sur la question des propriétés linguistiques des créoles de l'océan Indien : créoles réunionnais, mauricien<sup>1</sup>, seychellois, dans le cadre du thème de l'indianocéanie. La question est la suivante : Existe-t-il des propriétés spécifiques de ces langues ? L'examen de cette question met en jeu une dialectique entre spécifique et universel.

### **Créoles à base française**

Tout d'abord, il importe de préciser ce qu'on entend par créole à base française, anglais, etc. On dit qu'un créole est à base de telle langue, si cette langue a fourni l'essentiel du lexique du créole en question. Cette approche peut faire l'objet d'un accord minimal entre avocats de cadres théoriques différents, quelles que soient les hypothèses exactes retenues concernant la genèse des langues créoles. Il va de soi que cela ne signifie pas que l'apport de la langue constituant la « base » se limite au lexique : cet apport est également phonologique et grammatical, mais comme c'est sur ces derniers points que les théories divergent, nous ne les incluons pas dans la définition, l'essentiel étant que le critère retenu permette de s'accorder sur la liste des créoles à base française, anglaise, etc.

Les créoles de l'océan Indien, réunionnais, mauricien et seychellois avec leurs variétés, font ainsi partie d'un ensemble plus vaste, celui des créoles à base française, qui comprend aussi ceux de l'Atlantique (au sens large) ou de l'Amérique : créole de la Louisiane, haïtien, martiniquais, guadeloupéen, guyanais, etc.

Ces créoles à base française font partie d'un ensemble encore plus vaste, celui des langues créoles en général, incluant, outre des créoles à base française, des créoles à base anglaise, espagnole, portugaise, néerlandaise, notamment<sup>2</sup>. Et les créoles font partie de

---

<sup>1</sup> On comptera le rodriguais comme variété de mauricien.

<sup>2</sup> Voici quelques exemples : à base anglaise, le jamaïcain ; à base espagnole, le palenquero, parlé en Colombie ; à base portugaise : le cap-verdien ; à base néerlandaise, le negerhollands, à présent éteint, qui était parlé dans les Îles Vierges américaines (anciennes Antilles danoises).

l'ensemble lui-même encore plus vaste des langues de contact, incluant principalement les créoles et ce qu'on appelle les pidgins<sup>3</sup>.

Désigner des langues comme « créoles » semble présupposer qu'elles forment un ensemble homogène : mais est-ce le cas ?

### **La question de la spécificité**

Certains créolistes ont tendance à « essentialiser » les langues créoles, comme si elles constituaient un type de langues humaines, « type » étant pris au sens technique. On a même parlé de « laboratoire créole », comme si les créoles nous fournissaient une image en raccourci de l'histoire du langage naturel humain<sup>4</sup>. Mais dans quelle mesure est-il possible de définir la « créolité » d'une langue ? Cette question est évidemment un préalable à celle de la spécificité éventuelle des créoles de l'océan Indien.

Encore faut-il définir aussi ce qu'on entend par spécificité. Dans un premier temps, il est pratique de revenir à la dichotomie synchronie ~ diachronie : la spécificité d'un ensemble de langues, si spécificité il y a, peut relever de leur état synchronique actuel, ou des mécanismes à l'œuvre lors de leur genèse, autrement dit de la diachronie. Mais cette précision n'est pas suffisante, car elle nous renvoie uniquement au temps ou à la période, alors qu'il faut aussi s'interroger sur le contenu : envisageons-nous les propriétés strictement linguistiques des idiomes considérés (leurs systèmes phonologiques et leur organisation grammaticale, ainsi que leur lexique), ou la situation sociolinguistique ? ou les deux ?

Concernant les propriétés strictement linguistiques, on peut faire appel aux méthodes comparatistes, ou encore à la typologie des langues : le comparatisme classique ne s'interdit pas d'inclure une dimension historique, tandis que l'approche typologique, comparatiste par nature, peut s'en passer, pour ne prendre en considération que les propriétés des langues - créoles ou non - dans leur état synchronique actuel.

La typologie ouvre la voie à une classification qui peut être distincte des découvertes de l'approche historique. En effet, deux langues peuvent appartenir à la même branche ou famille historique sans pour autant partager les mêmes propriétés typologiques, et une langue ou un groupe de langues peuvent évoluer dans le sens d'un changement typologique.

---

<sup>3</sup> Je considère que l'opposition entre pidgins et créoles est simpliste : il existe un trop grand nombre de situations de contacts pour accorder du crédit à une simple dichotomie. Si l'on tient à garder le terme de pidgin, bien implanté chez les linguistes, on peut définir les pidgins comme des langues de contact autres que les créoles ; reste alors à définir les créoles : sur cette question, voir *infra*.

<sup>4</sup> L'expression « laboratoire créole » a fourni à Hagège le titre du chapitre de l'un de ses ouvrages de vulgarisation : Claude Hagège, *L'homme de paroles. Contribution linguistique aux sciences humaines*, Paris : Gallimard, collection Folio essais, 1985, p. 36-53. Sur cette question du « laboratoire créole », voir Robert Chaudenson, *La créolisation : théorie, applications, implications*, Paris : L'Harmattan, 2003, p. 48-49.

Quelques exemples, dans le domaine de la flexion<sup>5</sup> : l'anglais appartient à la branche des langues germanique comme l'allemand, mais il est clair que l'allemand est resté plus proche du type germanique historique et que l'anglais a divergé<sup>6</sup> ; le latin avait une flexion très riche, avec des déclinaisons, qui ont presque totalement disparu, ne subsistant guère sous forme résiduelle que dans la flexion des pronoms personnels<sup>7</sup>, et il était caractérisé par un ordre des mots dans la phrase extrêmement souple, et qui s'est relativement rigidifié dans le passage du latin aux langues romanes (en raison de la disparition des déclinaisons).

Une hypothèse qui me paraît défendable - et que je défends - est que l'originalité des créoles en général tient davantage aux conditions historiques de leur genèse et à la situation sociolinguistique des territoires où elles sont parlées qu'à des traits typologiques linguistiques qui leur seraient spécifiques (j'y reviens plus loin). La raison est à mon avis la suivante : on serait bien en peine de déterminer une liste de propriétés typologiques distinctives, caractéristiques des créoles, et même s'il est vrai que certaines tendances sont récurrentes, elles ne sauraient être distinctives<sup>8</sup>.

La conséquence est que l'on ne peut identifier une langue comme créole à partir de l'observation de ses propriétés typologiques, car ces propriétés se retrouvent dans d'autres langues, non classées comme créoles.

Il va de soi qu'il serait aberrant d'instaurer une « dictature » de la typologie amenant à décréter que telle langue est créole sous prétexte qu'elle aurait les mêmes propriétés typologiques que celles qui sont unanimement reconnues comme créoles, alors même que son histoire serait totalement étrangère à toute créolité au sens classique. Et de toute façon, il faut insister sur ce point, on serait bien en peine d'identifier un ensemble de propriétés communes à toutes les langues identifiées *a priori* comme créoles.

Mais dans cette optique, une question demeure, qui est notre question initiale : *quid* des créoles de l'océan Indien ? quel est leur degré de spécificité par rapport aux autres créoles, notamment à base française ?

---

<sup>5</sup> La flexion traite de la variation grammaticale du mot ; par exemple, en français, la flexion verbale correspond à ce qu'on appelle traditionnellement les variations de forme liées aux modes et aux temps verbaux ; l'opposition de nombre (singulier ~ pluriel) concerne la flexion nominale (*canal* ~ *canaux*, *royal* ~ *royaux*) et la flexion adjectivale, celle de genre (masculin ~ féminin) concerne la flexion adjectivale (*petit* ~ *petite*), etc. La flexion peut être envisagée comme la « grammaire du mot ».

<sup>6</sup> Par exemple, l'anglais, comme d'autres langues germaniques, a perdu les déclinaisons (flexion casuelle nominale et adjectivale, c'est-à-dire les cas), alors que l'allemand les a gardées (avec quatre cas : nominatif, accusatif, datif, génitif). En outre l'anglais a considérablement simplifié l'ensemble de sa flexion. Nous ne pouvons nous attarder ici sur les détails.

<sup>7</sup> Le roumain est connu pour avoir préservé les déclinaisons dans le domaine nominal, sous une forme assez réduite par rapport au latin classique.

<sup>8</sup> Robert Chaudenson, *La créolisation : théorie, applications, implications, op. cit.*, p. 57-62.

## **Nature cognitive et appropriation des langues**

Avant de poursuivre, il est essentiel de souligner un point fondamental, qui est d'ordre cognitif. Les langues sont des constructions humaines mentales, effectuées à partir de l'observation du discours des autres, en utilisant les ressources d'une faculté de langage innée que l'on est en droit de supposer universelle<sup>9</sup>. Toute appropriation par un enfant d'une langue dite « maternelle », que nous préférons appeler langue première, sera forcément un processus de construction et de structuration<sup>10</sup> ; et si l'on prend en compte l'écart avec la structuration préalablement effectuée par les adultes, et plus généralement par l'entourage de l'enfant, ce sera une restructuration.

Or, dans le cadre des systèmes de plantation et d'esclavage qui ont mené à la créolisation linguistique, le contact entre des populations linguistiquement hétérogènes a conduit à un processus d'appropriation linguistique, mais de type langue seconde. Il y a tout lieu de penser qu'on ne peut pas séparer radicalement l'appropriation des langues premières de celle des langues secondes en milieu non artificiel et non scolaire (ce qui revient à peu près au même !), et partant, qu'on ne peut pas séparer non plus la créolisation linguistique de la question générale de l'appropriation des langues.

### **Précautions méthodologiques**

Autre point préalable : les données initiales, celles auxquelles ont été confrontées les populations serviles, appartenaient à des formes de français régional, dialectal, très différentes des diverses formes de français académiques, littéraires, etc. de l'époque<sup>11</sup>.

Ensuite, toujours pour ce qui est des précautions méthodologiques, il importe de garder à l'esprit que c'est l'oral qui prime dans une langue : l'écrit est un code secondaire et n'est presque en rien le moteur du changement linguistique. En ce sens, les formes de français oral à

---

<sup>9</sup> Afin d'éviter tout malentendu, je tiens à souligner que le point de vue adopté ici est radicalement opposé à la doctrine défendue par Derek Bickerton, *Roots of Language*, Ann Arbor : Karoma Publishers, Inc., 1981. Bickerton défendait l'idée que le développement des créoles reflète les propriétés universelles du langage, ce qui est contestable, et aussi que les propriétés observables lors de l'acquisition de la langue première avaient dû exister aux origines du langage humain, ce qui est invérifiable. Les thèses de Bickerton sur les créoles, notamment sur le rôle des enfants qui auraient recours à leur faculté de langage innée (appelée « bioprogramme ») pour transformer un « pidgin » - considéré (à tort à mon avis) comme un parler rudimentaire ne méritant pas le statut de langue) - en « créole », qui serait une vraie langue (ce qui est le cas !), sont malheureusement largement invalidées par les études les plus sérieuses. Elles n'en gardent pas moins la faveur de nombre de scientifiques d'autres champs que la linguistique, de toute évidence mal informés et ne prenant pas la peine de vérifier. En bref, on peut croire à l'existence d'une faculté de langage innée, propre à l'espèce humaine, sans pour autant adhérer aux idées de Bickerton. Pour une critique des idées de Bickerton sur les créoles, voir par exemple Jeff Siegel, *The Emergence of Pidgin and Creole Languages*, Oxford : Oxford University Press, 2008.

<sup>10</sup> Robert Chaudenson, *La créolisation : théorie, applications, implications*, op. cit., p. 42.

<sup>11</sup> Op. cit., p. 145-157.

la source de la créolisation étaient sans nul doute assez proches de ce que sera ensuite le créole, en tout cas plus proches de ce que le profane ne se l'imagine aujourd'hui.

D'ailleurs, encore de nos jours, d'aucuns commettent l'erreur grave de confronter créole(s) et français écrit, ajoutant comme un leitmotiv, et comme pour mieux souligner la différence ou l'écart, que les créoles sont des « langues orales » : ce sont des langues orales, certes, mais comme le sont toutes les langues vivantes !

Et si l'on compare français oral et créole (oral), réunionnais notamment, on s'aperçoit vite que les deux langues se ressemblent beaucoup plus qu'on ne le croit souvent. Par exemple, en français, le nom régulier est totalement invariable : le pluriel de *oiseau* est certes *oiseaux* à l'écrit, mais à l'oral on a /wazo/<sup>12</sup> pour les deux nombres grammaticaux, singulier et pluriel<sup>13</sup>, tout comme en créole réunionnais, on a la forme unique /zwazo/.

Pour ce qui est de l'adjectif et du verbe français, ils varient certes, mais beaucoup moins à l'oral qu'à l'écrit ; l'adjectif *sale*, par exemple, a une seule forme orale /sal/ pour le masculin et le féminin singuliers et pluriels ; un verbe régulier comme *casser* connaît bien moins de formes distinctes à l'oral qu'à l'écrit dans son paradigme flexionnel<sup>14</sup> : au présent de l'indicatif, par exemple, on a la même forme unique /kas/ pour trois formes distinctes à l'écrit : *je casse, tu casses, elle/il casse, elles/ils cassent...* Ces formes peuvent d'ailleurs être aussi celles du subjonctif présent.

Enfin, autre précaution méthodologique, il faut s'interroger sur les liens entre les notions de créolisation (linguistique) d'une part et de métissage ou mélange d'autre part, car ces notions sont souvent identifiées à tort, alors qu'il importe de les distinguer ; il convient aussi, sur la question du métissage ou mélange, d'éviter de retenir le lexique comme critère principal ou, pire, unique. En effet, si l'on commettait l'erreur de mesurer le degré de créolisation à partir du degré de mélanges lexicaux, la notion de créole risquerait d'être vidée de sa substance, car la majorité des langues de la planète deviendraient des créoles<sup>15</sup>.

Si les créoles sont évidemment des langues de contact, les contacts de langue ne se limitent pas aux créoles, car les lexiques des langues sont « poreux » et les langues sont très emprunteuses en matière de lexique (beaucoup moins en phonologie et en grammaire).

---

<sup>12</sup> Je donne entre barres obliques la transcription phonémique à l'aide des symboles de l'Alphabet Phonétique International (A.P.I.).

<sup>13</sup> À l'oral, seuls varient en nombre les noms irréguliers, en quantité relativement peu élevée, comme *canal* : /kanal/, /kano/.

<sup>14</sup> Le paradigme flexionnel d'un verbe correspond à ce que la tradition scolaire appelle le « tableau de conjugaison » de ce verbe.

<sup>15</sup> Voir Robert Chaudenson, *La créolisation : théorie, applications, implications, op. cit.*, p. 38, 54-56.

## Essais de définition

Mais il faut pourtant bien démarrer avec une définition des créoles, ne serait-ce que provisoire. Je propose d'adopter dans un premier temps celle de Robert Chaudenson, qui me semble la mieux adaptée, au moins empiriquement. J'en cite des extraits :

Les créoles sont des langues, nées de la colonisation européenne des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, dans des sociétés pour la plupart insulaires, où l'arrivée massive d'esclaves [...] a modifié le mode de transmission de la langue européenne. La créolisation résulte de l'appropriation par les nouveaux esclaves de variétés périphériques de l'idiome du colonisateur [...]. Les créoles ne se caractérisent [...] pas par des traits structurels spécifiques qu'ils seraient les seuls à présenter et qu'ils présenteraient tous. Toutes les variétés approximatives d'une langue européenne [...] offrent des formes de restructurations qui les rapprochent des créoles, sans qu'on puisse, de ce fait, les qualifier par ce terme, et cela d'autant moins que les créoles sont eux-mêmes issus de variétés populaires anciennes de la langue européenne dont de nombreux traits, grammaticaux ou lexicaux, se sont conservés sous des formes diverses. Les modes sociohistoriques et sociolinguistiques de la créolisation sont donc très particuliers et constituent la réelle spécificité des créoles [...]<sup>16</sup>.

Je propose ensuite, en vue d'une brève discussion, une définition de la notion de *substrat*, centrale dans le problème qui nous occupe ici car, comme nous allons le voir plus loin, poser la question du métissage et du mélange de langues implique de poser celle du substrat<sup>17</sup> :

En cas de contact de langues, la structure d'une langue d'une population dominée (du point de vue social, économique ou politique) et qui est la première ayant existé dans l'aire de contact, joue le rôle de substrat pour la langue de la population dominante, en cas d'influence sous-jacente de la langue du dominé sur la langue du dominant.

---

<sup>16</sup> Robert Chaudenson, *Les créoles*, Paris : Presses Universitaires de France, 1995, p. 93. Chaudenson, à juste titre à mon avis, se prononce également contre la mode consistant à voir des créoles partout. Il écrit ainsi : « Dans un souci de clarté, je suis d'avis de réserver strictement l'usage du mot "créole" aux idiomes issus des langues européennes et qui se sont formés dans les sociétés coloniales entre le XVI<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle. » (Robert Chaudenson, *La créolisation : théorie, applications, implications, op. cit.*, p. 38). En tout cas, à mon avis, rien n'était la définition très répandue des créoles comme des pidgins (conçus à tort comme des langues « réduites ») qui seraient devenues langues maternelles (cette approche, malheureusement séduisante et trop souvent enseignée sans vérification, est adoptée, par exemple, dans l'ouvrage de John Holm, *An Introduction to Pidgins and Creoles*, Cambridge : Cambridge University Press, 2000 ; voir notamment les définitions, p. 5-6).

<sup>17</sup> Voir Jean-Philippe Watbled, « Le rôle de la notion de substrat dans la représentation des langues créoles : application aux créoles seychelloises et mauriciennes », in *Idées et représentations coloniales dans l'océan Indien* (dir. N. Dodille), Paris : Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2009, p. 247-266. Sur cette question du substrat en créolistique, voir aussi Robert Chaudenson, *La créolisation : théorie, applications, implications, op. cit.*, p. 164-167.

## Tendances linguistiques

Par ailleurs, une ligne de partage passe entre les langues de contact endogènes et les langues de contact exogènes<sup>18</sup>. Les parlers endogènes sont ceux pour lesquels les populations serviles n'ont pas été déplacées, alors que pour les parlers exogènes, elles l'ont été<sup>19</sup>.

Il me semble que tout indique que l'hypothèse du substrat ne se justifie guère que pour les parlers endogènes, ce que ne sont pas les créoles de l'océan Indien. Toutes les observations sérieuses et les méthodes de reconstruction vont dans le même sens : l'influence du substrat, autrement dit des langues d'origine des populations serviles, par exemple, a été très faible dans la construction de créoles exogènes comme ceux de l'océan Indien.

Les conditions sociohistoriques de la créolisation entraînent évidemment un certain nombre de tendances linguistiques (et donc typologiques). Toutes choses égales par ailleurs, les locuteurs du futur créole vont préférer certains types structurels, par exemple : (i) ils vont privilégier le type analytique plutôt que le type synthétique, et par conséquent, pour l'expression des notions grammaticales, ils vont favoriser des mots séparés, telles que des particules et des préverbes invariables et des auxiliaires, notamment, plutôt que la flexion<sup>20</sup> ; (ii) ils vont tenter d'éliminer au maximum les variations grammaticales senties comme perturbant l'efficacité de la communication ; (iii) ils vont éliminer toutes les propriétés grammaticales redondantes.

Dans le domaine verbal, cela signifie la réduction de la flexion (« conjugaison »), l'élimination des marqueurs d'accord (le créole réunionnais va dire *nou chante* ou *nou sante*, et non *nous chantons*), et la préférence accordée à des mots invariables (comme le préverbe *té* pour l'imparfait en créole réunionnais) plutôt qu'à des suffixes flexionnels<sup>21</sup>. Le subjonctif va évidemment disparaître puisque, étant presque toujours régi<sup>22</sup>, il est largement inutile dans une logique d'information.

Les règles d'accord, par définition, sont également redondantes. Par exemple, employer la forme de féminin de l'adjectif dans *la petite fille* n'apporte aucune information propre, tout comme ajouter la terminaison /*õ*/ (-*ons* à l'écrit) dans *nous chantons* : les créoles à base

---

<sup>18</sup> Robert Chaudenson, *La créolisation : théorie, applications, implications*, op. cit., p. 101.

<sup>19</sup> En l'occurrence, il s'agit même de déportation.

<sup>20</sup> Voir note *supra*.

<sup>21</sup> Les suffixes flexionnels sont ce que la tradition scolaire appelle les « terminaisons » des mots variables.

<sup>22</sup> On dit qu'une propriété grammaticale est régie si son apparition est rendue obligatoire par la présence d'une unité dans la phrase. Par exemple, dans *je voudrais que tu viennes*, le subjonctif du verbe de la subordonnée, *venir*, est régi, c'est-à-dire « commandé », par le verbe principal *vouloir*. Ne s'opposant pas à l'indicatif, il n'a aucune valeur propre : il est par conséquent redondant, ce qui signifie qu'il n'est pas porteur d'information propre. La conséquence est que son élimination en créole est non problématique, et s'impose.

française se sont donc tout naturellement débarrassés des redondances, et ont évolué dans le sens indiqué plus haut.

Pour ce qui est de la position des mots dans la phrase, le processus de créolisation implique qu'elle soit normalement le plus souvent la même pour une fonction syntaxique donnée. Le français pose à cet égard un problème sérieux, avec des énoncés comme *Marie la lui annoncera*, en face de *Marie annoncera la bonne nouvelle à Paul*. L'existence de pronoms faibles<sup>23</sup>, comme *la* et *lui* dans le premier exemple, positionné différemment d'un syntagme non pronominal par rapport au verbe, pose de sérieux problèmes d'ordre cognitif et pragmatique dans une situation telle que celle de la créolisation, qui est, rappelons-le, un processus d'appropriation d'une langue seconde dans un contexte sociohistorique particulier<sup>24</sup>. Lors de la créolisation, les pronoms personnels faibles du français, placés avant le verbe et entraînant de fortes complications, ont ainsi été éliminés, et seuls ont subsisté les pronoms forts<sup>25</sup>, occupant les mêmes positions que les syntagmes non pronominaux : cf. *mi koné boug-la* (« je connais ce gars »), *mi koné ali* (« je le connais »). Il est en effet peu commode d'avoir dans une même langue un objet direct postverbal quand il a la forme d'un syntagme nominal et le représentant de l'objet direct en position préverbale quand c'est un pronom.

C'est ainsi tout le système des pronoms personnels qui a été restructuré dans les créoles à base française, produisant un véritable changement typologique du français au créole : alors que le français a deux séries, une série forte et simple, avec *moi, toi...* et une série faible et complexe, avec *je, me, tu, te, etc.*, le créole n'a gardé que la série forte, sans variation due à la fonction syntaxique, et permettant d'avoir un seul et même ordre des termes dans la phrase de base, comme dans les exemples ci-dessus en réunionnais, avec la même position postverbale pour *boug-la* et *ali*.

Mais toutes ces tendances, qui s'expliquent par les conditions sociohistoriques et les nécessités de la communication dans un contexte de contact, ne sauraient être considérées comme distinctives : on les retrouve en effet dans bien des langues non créoles (en fait, dans la majorité). Toujours est-il que les conséquences ne sont pas négligeables. Par exemple, des pronoms personnels faibles du français ne subsistera en créole réunionnais que le plus simple, celui de troisième personne du singulier masculin, *i* (< *il*), mais qui va être réinterprété comme

---

<sup>23</sup> On les appelle « clitiques », ce qui signifie qu'ils ont une autonomie phonologique réduite et doivent s'accrocher à un autre terme, en l'occurrence un verbe, ce qui n'est pas sans conséquence sur le plan syntaxique (ordre des éléments, essentiellement). Dans la tradition grammaticale française, on les appelle aussi pronoms conjoints (= attachés au verbe).

<sup>24</sup> et tragique, faut-il le rappeler.

<sup>25</sup> C'est-à-dire non clitiques. La tradition française les appelle pronoms disjoints.



un préverbe jouant le rôle de marqueur prédicatif, c'est-à-dire signalant la frontière entre le sujet (ce dont on parle) et le prédicat (ce qui est dit du sujet). Exemple : *zot i koné ali* (« ils le connaissent »)<sup>26</sup>.

Les accords et autres redondances disparaissent, comme déjà indiqué : par exemple, au présent de l'équivalent du verbe « être » on a en créole réunionnais la forme unique *lé : mwin lé malad* (« je suis malade »), *ou lé malad* (« tu es malade »), *zot lé malad* (« ils sont malades »), etc.

### Réinterprétation des données et restructuration

D'une manière générale, il est facile de repérer les processus d'interprétation des expressions françaises ayant eu pour conséquence une restructuration. Ainsi, les formes *vou-z-aut'* (= « vous-autres » = « vous » pluriel) et *eu-z-aut'* (= « eux-autres » = « ils ») ont vu disparaître leur syllabe initiale, parce qu'elle était inaccentuée, et la consonne de liaison /z/ a été réinterprétée comme consonne initiale, ce qui a donné en créole réunionnais la même forme *zot* aussi bien pour l'équivalent de « vous » (pluriel) que de « ils/elles ».

Ce processus de réinterprétation de la consonne de liaison /z/ comme initiale de mot a été généralisé : ainsi, en réunionnais, on a *zwazo* (« oiseau »), *zyeu/zyé* (« œil ») ; il a affecté aussi le *l*, forme élidée de l'article défini, donnant *loto* (« auto »). Les mêmes processus ont été encore plus forts en mauricien, qui a aussi accolé le marqueur de partitif *du* du français à de nombreux noms, tels que *diri* (« riz »), *dité* (« thé »)<sup>27</sup>, etc.

Autre exemple de restructuration : la forme *s'en va* a été généralisée à toutes les personnes en créole réunionnais pour donner la forme unique *sava*, avec dénasalisation de la voyelle de la première syllabe,<sup>28</sup> afin d'exprimer un futur imminent (*mi sava manjé*, « je vais manger »).

Processus très courant également, la grammaticalisation d'unités lexicales, comme l'illustre l'usage de *fine* en créole réunionnais pour signifier que l'on se situe mentalement au-delà de la borne droite de l'événement, comme dans *zot la fine manjé* (« ils ont déjà mangé »)<sup>29</sup>.

---

<sup>26</sup> Ce *i* n'apparaît pas dans tous les contextes, mais sa présence ou son absence obéissent à des règles complexes et précises ; par exemple, on ne l'a pas après l'auxiliaire *la* : *kosa zot la fé* (« qu'ont-ils fait ? / qu'avez-vous fait ? ») ; à ce sujet, on trouvera un ensemble complet de règles régissant l'emploi de *i* en réunionnais dans Jean-Philippe Watbled, « Principes et contraintes dans la construction des langues de contact : l'exemple des créoles de l'océan Indien », Aix-en-Provence : *Travaux du CLAIX*, revue de l'université de Provence, N°24, *Contacts de langues, langues en contact*, 2013, p. 229-252 ; « Le système verbal du créole réunionnais : principes syntaxiques et prosodiques », in *Créolité, créolisation : regards croisés*, dir. Laurence Pourchez, Paris : éditions des archives contemporaines, 2014, p. 79-96 ; « Les particularités morphosyntaxiques du créole réunionnais », *Études Créoles*, vol. XXXIII n°2, 2015 [URL : <http://www.lplaix.fr/~fulltext/EtudesCreoles/watbled.pdf>].

<sup>27</sup> Le français *du* est devenu *di* pour des raisons phonologiques.

<sup>28</sup> Cette forme peut se réduire à *sa*, entre autres variantes.

<sup>29</sup> La même unité est graphiée *finn* en mauricien/seychellois.

La place nous manque évidemment pour multiplier les exemples. On conçoit à la lumière de ceux qui précèdent comment se sont construites les langues créoles par la réanalyse des données effectuée par des locuteurs non francophones.

### **Le mauricien**

Passons à quelques considérations concernant le mauricien<sup>30</sup>. Par rapport au réunionnais, cette langue a accentué les processus typiques de la créolisation que j'ai signalés. Alors que le réunionnais a conservé des restes de flexion verbale<sup>31</sup>, le mauricien n'a que des verbes invariables et il a davantage que le réunionnais généralisé le recours à des particules préverbaux pour exprimer le temps et l'aspect. Exemples : *mo manzé* (« je mange »), *mo pé manzé* (« je suis en train de manger »), *mo ti manzé* (« j'ai mangé »), *mo (fi)nn manzé* (« j'ai mangé »)<sup>32</sup>, *mo ti (fi)nn manzé* (« j'avais mangé »), *mo ti pé manzé* (« j'étais en train de manger »), *mo pou manzé* (« je mangerai, je vais manger »), etc.

On observe que l'absence de particule préverbale exprime le présent pur (*mo manzé*). La particule *pé*, qui vient de (*être*) *après*, fait référence à un événement en cours de réalisation par rapport à un repère (cf. *en train de...*) ; la particule *ti* vient sans doute de l'imparfait du verbe *être* (*étais* = *été* > *té* > *ti*)<sup>33</sup> ; *finn* est la grammaticalisation du verbe français *finir* (comme en réunionnais), pour exprimer l'aspect accompli ; la particule *pou* vient de (*être*) *pour*, et fait référence à du prospectif. On peut cumuler les particules : *mo ti (fi)nn manzé*, *mo ti pé manzé*, etc.

Le mauricien traite les adjectifs à peu près comme les verbes, en se passant sans problème d'un verbe *être* dans la majorité des contextes : *mo malad* (« je suis malade »), *mo ti malad* (« j'étais malade »), *mo pou malad* (« je serai malade »), etc.

Ces exemples suffisent à donner une idée de la manière dont se sont construits les créoles de l'océan Indien à partir de la réinterprétation de la langue du colonisateur dans les contextes que l'on connaît.

### **Créoles de l'Atlantique et de l'Amérique**

Dans les créoles de l'Atlantique et de l'Amérique, les principes de restructuration ont été à l'œuvre de la même manière, mais avec des résultats différents. Il semblerait que de

---

<sup>30</sup> Ce qui est dit du mauricien vaut pour sa variété de Rodrigues et pour le Seychellois. Sur le mauricien, on peut consulter Philip Baker, *Kreol, A Description of Mauritian Creole*, London : C. Hurst & Company, 1972, et sur le seychellois, Chris Corne, *Seychelles Creole Grammar*, Tübingen, TBL Verlag Gunter Narr, 1977.

<sup>31</sup> Exemple : les formes *lé* (présent), *lété* (imparfait), *sra* (futur), *sré* (conditionnel) pour le verbe *être*.

<sup>32</sup> La particule *ti* exprime un passé révolu, alors qu'avec *finn*, il est fait référence à un passé qui peut être mis en relation avec le moment de l'énonciation.

<sup>33</sup> Le *ti* mauricien est évidemment l'équivalent du *té* réunionnais comme marqueur d'imparfait : *zot té (i) dor* (« ils dormaient », « vous dormiez »).

nombreux verbes soient issus de la forme de participe passé du verbe français, ce qui fait qu'il y a renvoi au passé. Le créole martiniquais dit ainsi *i vini yè* (« il/elle est venu(e) hier »), utilisant alors la particule *té* pour exprimer une double antériorité<sup>34</sup> : *i té chanté* (« il/elle avait chanté »). Pour le présent, on a recours à *ka*, d'origine non élucidée : *man ka chanté* (« je chante »).

En créole haïtien, la forme invariante du verbe vient aussi du participe passé, et renvoie aussi bien au présent qu'au passé : *li palé* (« il/elle parle » / « il/elle a parlé »). Pour exprimer un événement en cours, on utilise le préverbe *ap*, réinterprétation de (*être*) *après*, comme en mauricien, mais avec un produit différent (*ap* et non *pé*) : *ki sa w ap fê* (« qu'est-ce que tu fais ? »).

Dans tous ces créoles à base française, on voit que l'on peut largement procéder à la reconstruction sans postuler de substrat, plus nettement sans doute dans l'océan Indien que dans l'Atlantique et l'Amérique.

### **Le substrat**

En revanche, l'influence du substrat est nette dans les parlers endogènes. Je prendrai l'exemple des langues de contact à base anglaise du Pacifique.

En bislama<sup>35</sup>, parlé au Vanuatu, dans une phrase comme *mi wantem go long taon* (« je veux aller en ville »), le verbe *want* a un suffixe de transitivité<sup>36</sup> *-em*. Ce suffixe, ignoré de l'anglais, est manifestement inspiré de celui qu'on a dans les langues locales, qui servent ainsi de substrat. C'est le pronom anglais *him* qui a été réinterprété comme marqueur de transitivité et généralisé.

On retrouve ce suffixe avec la même fonction en tok pisin<sup>37</sup> (< *talk pidgin*), langue de contact de la Papouasie-Nouvelle Guinée<sup>38</sup>, ici sous la forme *-im* : *em i no laikim mi* (« il ne m'aime pas »), et aussi dans le pidgin des Îles Salomon<sup>39</sup> : *openem buk ia* (« ouvrez le livre »), ou encore dans le « kriol » du nord de l'Australie<sup>40</sup>, entre autres : *det dog bin baitim mi* (« ce chien m'a mordu »).

---

<sup>34</sup> Équivalent du « plus-que-parfait » de la tradition française.

<sup>35</sup> Sur le bislama, voir Terry Crowley, *Bislama Reference Grammar*, Honolulu : University of Hawai'i Press, 2004.

<sup>36</sup> Un verbe est transitif s'il a un objet direct.

<sup>37</sup> Voir Verhaar John W. M., *Toward a Reference Grammar of Tok Pisin. An Experiment in Corpus Linguistics*, Honolulu : University of Hawai'i Press, 1995.

<sup>38</sup> On dénombre plus de 800 langues locales, dont au moins 600 de la famille papoue.

<sup>39</sup> Sur ce pidgin, voir Thom Huebner et Stephen Rex Horoi, *Solomon Islands Pijin, Grammar Handbook*, Brattleboro, Vermont : Peace Corps Language Language Handbook Series, 1979, ou Christine Jourdan, *Parlons Pijin : étude sociolinguistique du Pijin des Salomon*, Paris : L'Harmattan, 2007.

<sup>40</sup> Voir Joyce Hudson, *Grammatical and Semantic Aspects of Fitzroy Valley Kriol*, Darwin : Summer Institute of Linguistics Aboriginal Branch, 1985 ; John R. Sandefur, *Kriol of North Australia : A Language Coming of Age*, Darwin : Summer Institute of Linguistics Aboriginal Branch, 1986.

Il est clair qu'un substrat est ici à l'œuvre. On trouve un suffixe de transitivité dans diverses langues locales, comme le suffixe *-e* dans cet exemple en tolai, langue austronésienne qui sert de substrat au tok pisin : *i ivura* (« il vend », intransitif), *i ivur-e ra painap piragu* (« il me vend l'ananas », transitif)<sup>41</sup>.

Autre point intéressant qui s'explique également par le substrat dans les pidgins de cette région du Pacifique : le préverbe *i* (< angl. *he*), marqueur prédicatif comme le *i* du créole réunionnais, mais sans aucun contact avec celui-ci, et alors même que le *i* réunionnais s'explique par la réinterprétation des pronoms faibles du français (voir *supra*), catégorie inconnue de l'anglais. On obtient ici un résultat analogue, mais avec une causalité différente ; exemple en tok pisin : *dispela haus i naispela* (« cette maison est belle »). On retrouve un tel marqueur prédicatif *i* en tolai : *a bul i melem* (« le garçon est intelligent »)<sup>42</sup>.

Autre point commun avec les créoles à base française de l'océan Indien, sans qu'il y ait eu aucun contact à l'origine de ces convergences, la grammaticalisation du verbe anglais *finish* (sous la forme *finis* ou *pinis*), comme celle de *finir* dans notre région de l'océan Indien, avec les mêmes valeurs sémantiques, comme l'illustre cette phrase en pidgin des Îles Salomon : *puskat nao hem i dae finis* (« le chat est mort »). On voit ainsi comment des tendances analogues sont à l'œuvre sur des terrains très différents, ce qui invalide toute idée de spécificité géographique.

### **Le cas de l'afrikaans et les données initiales**

Je propose un dernier examen, destiné cette fois à illustrer l'importance des conditions linguistiques initiales. Il s'agit de l'afrikaans, issu de variétés de néerlandais, et devenu l'une des langues officielles de l'Afrique du Sud.

L'afrikaans semble bien être au néerlandais ce que les créoles à base française comme le réunionnais sont au français, même si les critères d'identification posés par Chaudenson ne s'appliquent pas de manière aussi nette. Globalement, la grammaire de l'afrikaans est plus simple que celle du néerlandais<sup>43</sup>. Néanmoins, il est intéressant de constater que l'ordre des mots reste largement l'ordre germanique, comme l'illustre cet exemple : *gy moet my onmiddellik help* (« tu dois m'aider tout de suite », littéralement, « tu dois moi tout de suite aider »). On constate que le rôle de l'état initial de la langue du colonisateur au moment des

---

<sup>41</sup> Karl J. Franklin, Harland B. Kerr, Clive H. Beaumont, *Tolai Language Course*, Summer Institute of Linguistics, Huntington Beach, California, 1974, p. 57.

<sup>42</sup> Karl J. Franklin, Harland B. Kerr, Clive H. Beaumont, *op. cit.* p. 39.

<sup>43</sup> Pour un exposé sur ce sujet, voir Jean-Philippe Watbled, « Les “nouveaux mondes” et les langues : d'un dialecte néerlandais à la langue afrikaans », in *Les nouveaux mondes coloniaux*, dir. Jean-François Durand et Jean-Marie Seillan, Les cahiers de la SIELEC N°10, Paris : éd. Kailash, 2015, p. 445-462. Sur l'afrikaans, voir aussi Bruce Donaldson, “Afrikaans”, in Ekkehard König & Johan van der Auwera (eds), *The Germanic Languages*, New York & London : Routledge, 1994, p. 503-504.

contacts de populations est crucial. On devine à cet égard que le résultat de nos investigations sur les créoles serait bien différent si les idiomes des colonisateurs n'avaient pas été quelques langues de la même famille indo-européenne, qui plus est typologiquement bien proches les unes des autres si l'on se situe à l'échelle mondiale.

### **Réflexions finales**

L'objectif était de se demander s'il est possible de reconnaître ou d'identifier les créoles sur la base de la description synchronique de leurs systèmes, et s'il existe des invariants typologiques, ou si leur spécificité ne serait pas tout simplement diachronique, ou sociohistorique.

À l'issue de cet examen, il semble que l'on ne peut qu'adhérer au constat de Chaudenson sur le caractère non spécifique des créoles sur le plan typologique et structurel. Le problème est que la reconnaissance de la non-spécificité des langues créoles n'empêche pas Chaudenson de proposer une définition des créoles, citée *supra*. Cela semble contradictoire : si les créoles n'ont rien de spécifique, si ce sont des langues comme les autres, alors à quoi bon les définir comme si elles étaient des langues à part ?

En fait, il ne peut s'agir d'une définition proprement dite du point de vue strictement linguistique. En effet, on voit mal comment on pourrait limiter une catégorie de langue, au sens définitoire, à une époque donnée, telle que « la colonisation européenne des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles » (voir *supra*). Cela ne peut en aucun cas tenir lieu de définition et il s'agit au mieux de points de repère en vue de l'identification d'un ensemble de langues, ce qui est tout sauf négligeable, si le cadre envisagé est non pas strictement linguistique, mais plutôt sociolinguistique et historique.

En tout cas, si l'on doit conserver le terme de créole en linguistique, ce qui est souhaitable et inévitable, il vaut mieux suivre l'usage courant, qui correspond à la « définition » de Chaudenson, et le réserver à ces langues ainsi situées historiquement.

Mais revenons au point de vue strictement linguistique. Quand on se pose la question de ce qui caractérise le plus nettement les créoles, l'observation linguistique se révèle décevante à cet égard et, comme je l'ai indiqué, elle ne donne à voir aucun trait spécifique que l'on ne retrouverait pas dans telle ou telle langue non créole. Ce point s'explique logiquement. En effet, si l'on accepte que les créoles sont des langues au même titre que les autres, pourquoi possèderaient-ils des propriétés spécifiques ? L'absence de telles propriétés spécifiques ne fait en réalité que confirmer le statut de langue ordinaire des créoles dans une perspective synchronique.

En revanche, les conditions ayant présidé aux transformations des structures linguistiques de la langue de départ et menant à la créolisation permettent d'identifier ces langues comme ayant une *histoire* particulière. Finalement, il importe de bien distinguer d'une part l'étude synchronique, d'autre part les conditions de la genèse, seules ces dernières nous mettant sur la voie d'une forme de spécificité. Mais cette spécificité n'est pas d'ordre structurel ou typologique, pour la raison suivante : il n'y a aucune raison pour que les créoles constituent des types nouveaux, car les processus cognitifs d'interprétation des données et de construction des langues sont les mêmes partout chez l'être humain ; en outre, le point de départ n'est pas vierge de données linguistiques, mais correspond à l'état du moment des langues des colonisateurs.

Ce qu'il convient de comprendre, et que j'ai essayé de montrer en quelques pages, c'est comment, à partir d'une dynamique interne et par le jeu de la faculté de langage universelle, des structures en partie différentes de celles de la langue de base, construites par les locuteurs non francophones lors de la colonisation et de l'esclavage, ont été synonymes de créolisation, faisant ainsi surgir la nouvelle langue, le créole, et lui faisant quitter la sphère de celle du colonisateur, de manière plus ou moins nette selon les terrains. C'est cette sortie, bien plus que le métissage, qui est le propre de la créolisation, notamment sur le terrain des langues de contact exogènes.

Pour ce qui est de l'océan Indien, alors même que mauricien, seychellois et réunionnais sont manifestement proches, en raison de leur appartenance à une même région et à une origine commune, il y a néanmoins une ligne de partage entre le réunionnais et le reste des créoles à base française, aussi bien de l'océan Indien que de l'Atlantique, si l'on prend en compte la flexion, résiduelle en réunionnais et absente ailleurs, et aussi l'usage du verbe *être*, maintenu en réunionnais bien plus qu'ailleurs.

Mais alors, comment répondre à la question initiale ? *Quid* de l'indianocéanie en matière de créolistique ? On peut répondre que seul le réunionnais se démarque des autres créoles, pour les raisons que je viens d'indiquer, en étant, d'un certain point de vue seulement, moins *typiquement* créole. Mais souvenons-nous de l'essentiel : il n'existe de toute façon pas de propriété structurelle distinctive des langues créoles, donc ce constat pèse peu. On ne peut alors que se retourner vers l'histoire générale, celle des peuples et des colonisations, celle des déportations et de l'esclavage.

Au cœur de cette sombre histoire, on retrouve les propriétés universelles de l'être humain, et notamment la faculté de langage, unique sur la planète et propre à l'espèce tout entière, permettant la reconstruction des langues à chaque génération, mais aussi la création de

nouvelles langues lors de contacts de populations dans des situations particulières, telles que celles qui ont caractérisé la « naissance » des langues créoles.

Ces nouvelles langues sont des créations authentiquement humaines. Dans le cas des créoles, il est évident que c'est le cadre tragique dans lequel ce processus créatif s'est déroulé qui en constitue la spécificité, ici et ailleurs.

### Références bibliographiques

- Baker Philip, *Kreol, A Description of Mauritian Creole*, London : C. Hurst & Company, 1972.
- Bickerton Derek, *Roots of Language*, Ann Arbor : Karoma Publishers, Inc., 1981.
- Chaudenson Robert, *Le lexique du parler créole de la Réunion*, Paris : Champion, 1974.
- Chaudenson Robert, *Les créoles*, Paris : Presses Universitaires de France, 1995.
- Chaudenson Robert, *La créolisation : théorie, applications, implications*, Paris : L'Harmattan, 2003.
- Corne Chris, *Seychelles Creole Grammar*, Tübingen, TBL Verlag Gunter Narr, 1977.
- Crowley Terry, *Bislama Reference Grammar*, Honolulu : University of Hawai'i Press, 2004.
- Franklin Karl J., Kerr Harland B., Beaumont Clive H., *Tolai Language Course*, Summer Institute of Linguistics, Huntington Beach, California, 1974.
- Donaldson Bruce, "Afrikaans", in Ekkehard König & Johan van der Auwera (eds), *The Germanic Languages*, New York & London : Routledge, 1994
- Hagège Claude, *L'homme de paroles. Contribution linguistique aux sciences humaines*, Paris : Gallimard, collection Folio essais, 1985.
- Holm John, *An Introduction to Pidgins and Creoles*, Cambridge : Cambridge University Press, 2000.
- Hudson Joyce, *Grammatical and Semantic Aspects of Fitzroy Valley Kriol*, Darwin : Summer Institute of Linguistics Aboriginal Branch, 1985.
- Huebner Thom, Horoi Stephen Rex, *Solomon Islands Pijin, Grammar Handbook*, Brattleboro, Vermont : Peace Corps Language Language Handbook Series, 1979.
- Jourdan Christine, *Parlons Pijin : étude sociolinguistique du Pijin des Salomon*, Paris : L'Harmattan, 2007.
- Sandefur John R., *Kriol of North Australia : A Language Coming of Age*, Darwin : Summer Institute of Linguistics Aboriginal Branch, 1986.
- Siegel Jeff, *The Emergence of Pidgin and Creole Languages*, Oxford : Oxford University Press, 2008.
- Verhaar John W. M., *Toward a Reference Grammar of Tok Pisin. An Experiment in Corpus Linguistics*, Honolulu : University of Hawai'i Press, 1995.
- Watbled Jean-Philippe, « Le rôle de la notion de substrat dans la représentation des langues créoles : application aux créoles seychellois et mauricien », in *Idées et représentations coloniales dans l'océan Indien* (dir. N. Dodille), Paris : Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2009, p. 247-266.
- Watbled Jean-Philippe, « Principes et contraintes dans la construction des langues de contact : l'exemple des créoles de l'océan Indien », Aix-en-Provence : *Travaux du CLAIX*, revue de l'université de Provence, N°24, Contacts de langues, langues en contact, 2013, p. 229-252.
- Watbled Jean-Philippe, « Le système verbal du créole réunionnais : principes syntaxiques et prosodiques », in *Créolité, créolisation : regards croisés*, dir. Laurence Pourchez, Paris : éditions des archives contemporaines, 2014, p. 79-96.
- Watbled Jean-Philippe, « Les "nouveaux mondes" et les langues : d'un dialecte néerlandais à la langue afrikaans », in *Les nouveaux mondes coloniaux*, dir. Jean-François Durand et Jean-Marie Seillan, Les cahiers de la SIELEC N°10, Paris : éd. Kailash, 2015, p. 445-462.
- Watbled Jean-Philippe, « Les particularités morphosyntaxiques du créole réunionnais », *Études Créoles*, vol. XXXIII n°2 2015 [URL : <http://www.lplaix.fr/~fulltext/EtudesCreoles/watbled.pdf>].